

AIDE À LA RÉDACTION D'UN CONTRAT DE COMMISSIONNEMENT

JUILLET 2025



PROFEEL, un programme financé par le dispositif
des certificats d'économie d'énergie (CEE)



PRÉAMBULE

Afin de sécuriser la performance énergétique dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique, le maître de l'ouvrage peut avoir recours à une démarche de commissionnement. Pour rappel, il s'agit « d'un processus rigoureux d'assurance qualité initié dès la conception d'un nouveau projet de construction ou rénovation, et il se prolonge tout au long de sa construction, occupation et utilisation. Son objectif est de garantir que le bâtiment atteigne les performances contractuelles définies, tout en assurant que le personnel puisse efficacement opérer et entretenir les équipements et systèmes installés. » [Source : Reno'Box, AQC]

Pour ce faire, plusieurs organisations sont possibles. La mission peut être confiée à un prestataire externe, au maître d'œuvre en mission complémentaire, à une entreprise de travaux, à l'exploitant-mainteneur s'il est déjà connu au moment du lancement de l'opération ou encore en interne aux services de la maîtrise d'ouvrage. L'outil PROFEEL CX_OUTIL 2_Aide à la définition d'une mission de commissionnement constitue une aide à la décision pour le maître d'ouvrage afin qu'il définisse l'organisation la plus propice à son projet.

Le présent outil propose des recommandations et des exemples de clauses pour compléter la rédaction des pièces contractuelles :

- Proposition de critères de sélection des candidatures et de jugement des offres pour la mission de commissionnement, quelle que soit l'organisation retenue ;
- Proposition de structuration des prix (notamment décomposition des prix forfaitaires en fonction du niveau de commissionnement retenu) ;
- Proposition de clauses à ajouter dans le cahier des charges du MOE et des 'entreprises de travaux pour la prise en compte des contraintes inhérentes à la présence de cette mission de commissionnement sur le périmètre de l'opération, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes investis de cette mission.

1. EXEMPLES DE CLAUSES COMMISSIONNEMENT – MARCHÉ D'AMO



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1.1 COMPÉTENCES

Le guide de l'ICEB liste les compétences attendues pour un agent de commissionnement « 1. Quelles compétences nécessaires pour l'agent de commissionnement »

- « *Expérience terrain : L'agent de commissionnement doit avoir une bonne expérience de terrain des types d'installations entrant dans le périmètre de sa mission, particulièrement en matière de CVC (chauffage, ventilation, climatisation). Le cas échéant il intègre dans son équipe un ou plusieurs experts dans des domaines complémentaires ou pour des systèmes complexes (GTB, énergies renouvelables...). Il doit être familier avec l'exploitation-maintenance de ces installations, avec les essais, les équilibrages de réseaux, etc.*
- *Plus le projet est complexe, plus l'agent de commissionnement doit être chevronné. Pour les projets présentant des spécificités techniques fortes ou critiques (ex : hôpitaux, laboratoires...), il est conseillé de choisir une personne ayant une expérience dans ce domaine.*
- *L'agent de commissionnement doit être objectif et impartial et disposer d'aptitudes en matière de communication écrite et orale, de diplomatie et de résolution de conflits, ainsi que des compétences organisationnelles et de travail en équipe pluridisciplinaire. »*

1.1.2 QUALIFICATIONS

Il existe :

- Une Qualification d'ingénierie OPQIBI 1910 – Accompagnement au commissionnement des installations techniques du bâtiment – 2017 ;
- Des formations certifiantes ou non-certifiantes de personne sur le commissionnement (CBCP, AFNOR, Le Moniteur, CSTB, COSTIC, QUALITEL, etc.).

Dans le cas d'une opération sur un bâtiment que l'on peut qualifier de « simple à moyennement complexe » (exemple : école, bâtiment tertiaire de bureau, crèche, etc. , dont l'occupation est prévisible), il pourra être demandé de justifier de 5 années d'expérience dans les domaines d'expertise concernés en tant qu'agent de commissionnement et/ou membre d'une équipe de MOE expert dans le domaine concerné en tant que metteur au point et/ou exploitant-mainteneur ET justifier de 5 jours de formation en commissionnement, en neuf ou en rénovation. La qualification / certification de personne ou d'entreprise étant considérée comme un plus.

Pour les projets sur bâtiment dit « complexe voire très complexe » (exemple : un hôpital, un laboratoire, un bâtiment avec process (production de froid par ex.), etc. et/ou bâtiment à occupation variable) ou en démarche de labellisation, il est préconisé de réclamer aux candidats, la qualification/certification de personne ou d'entreprise (CBCP, CBCF, Expert AFNOR en commissionnement des bâtiments, ou équivalent). En cas de justification par certification d'entreprise, il pourra être demandé de démontrer que la personne choisie comme agent de Commissionnement est bien celle qui a permis l'obtention de cette certification.

1.1.3 RÉFÉRENCES

Il est recommandé de demander de fournir au moins 3 références de mission de commissionnement achevées ou en cours en rapport avec l'objet de l'opération.

1.1.4 CRITÈRES DE NOTATION DES OFFRES

Il est recommandé de privilégier le critère technique pour un accompagnement de qualité.

Contenu du mémoire technique exigible	Exemple de pondération (sur 100 % de la note technique)	Exemple de notation des sous-critères
1: Compréhension de l'opération et de la mission (2 pages maximum) Synthèse des enjeux, contraintes et risques de l'opération. Analyse critique du cahier des charges le cas échéant	40 %	1 : Adaptation du mémoire technique à l'opération: . Non fourni ou mémoire générique, insuffisant : 0 % . Fourni, mais insuffisant (mauvaise compréhension) : 25 % . Fourni, satisfaisant : 50 % . Fourni et de qualité supérieure (<i>très bonne compréhension et analyse poussée de l'opération</i>) : 100 %
2 : Moyens humains dédiés : présenter l'équipe dédiée au périmètre de Commissionnement défini pour l'opération (préciser les compétences et expérience professionnelle dans les domaines d'expertise concernés et en quoi ils sont adaptés au niveau de performance souhaité par le MOA sur les périmètres techniques concernés.), la répartition des personnes par élément de mission, le cas échéant, et le nombre d'heures pressenti par élément de mission. Un tableau de répartition des heures par élément de mission sera fourni pour plus de lisibilité	20 %	2 : Moyens humains dédiés / tableau des heures notation globale : . Non fourni ou inadapté : 0 % . Fourni mais peu adapté ou peu satisfaisant : 25 % . Fourni, adapté et satisfaisant : 50 % . Fourni, parfaitement adapté et très satisfaisant : 100 %
3 : Présentation de l'organisation et du déroulé envisagés pour une optimisation du process de Cx collectif : <i>(ce critère présuppose que le MOA ait décrit son organisation dans le programme)</i> selon les périmètres techniques concernés par la mission de Commissionnement, les niveaux de performances souhaités par le MOA sur ces périmètres, exposer la composition de l'équipe de commissionnement élargie (pluridisciplinaire dans la toute la chaîne des acteurs de construction) que le candidat envisage de mettre en place et les rôles qu'il propose d'assigner à chacun. Préciser les méthodes et postures pédagogiques envisagées par le candidat dans sa démarche.	10 %	3 : Présentation de l'organisation et du déroulé envisagés pour une optimisation du process de Cx collectif : . Non fourni ou inadapté : 0 % . Fourni mais pas ou peu adapté au projet (<i>ex : document générique</i>) : 50 % . Fourni et adapté au projet (<i>effort de réflexion sur les éléments fournis quant au projet</i>) : 100 % <i>Attention, la qualité des réponses à ce critère dépend notamment des éléments fournis par le MOA dans le DCE. Le candidat ne peut pas inventer ce qu'il ne connaît pas. Aussi, ce critère est à réserver aux DCE plutôt détaillés sur l'organisation de l'opération et de la MOA.</i>
4 : Fourniture d'un exemple de plan de commissionnement complet	20 %	4 : Exemple de plan de commissionnement: . Non fourni : 0 . Fourni, incomplet et peu adapté : 25 % . Fourni, complet et plutôt adapté : 50 % . Fourni, adapté mais incomplet : 75 % . Fourni, complet et totalement adapté : 100 %
5 : Moyens matériels : présentation des matériels qui seront utilisés pour l'accomplissement de la mission, notamment les appareils de mesure, logiciels utilisés et justification de l'adéquation de leur emploi avec les périmètres techniques concernés et les objectifs de performance du MOA.	10 %	5 : Moyens matériels pour l'accomplissement de la mission: . insuffisant ou inadapté : 0 % . peu satisfaisant (ex: catalogue générique): 25 % . peu satisfaisant et approprié: 50 % . totalement approprié et satisfaisant: 100 %

Le maître d'ouvrage vérifiera la cohérence des prix, notamment la bonne répartition des honoraires entre les différentes phases (par exemple : les temps à passer prévus pour le suivi des phases réalisation, réception et exploitation ne doivent pas être sous-estimés).

Pour ce faire, il est recommandé d'exiger la décomposition détaillée des prix forfaitaires, avec pour chaque poste, le nombre d'heures pressenties, le taux horaire de main d'œuvre et le nombre de personnes affectées à chaque élément de mission.

1 2 CAHIER DES CHARGES

Le guide de l'ICEB et la boîte à outils ADEME présente des exemples de contenu de cahier des charges commissionnement. Ces deux outils ont été présentés et analysés dans le cadre de l'état des lieux du présent projet PROFEEL RENO Box Commissionnement disponible via la plateforme <https://www.proreno.fr/>

1 3 DÉCOMPOSITION DES PRIX

Afin de faciliter la gestion administrative du marché, il est recommandé de construire la rémunération de son prestataire suivant un ensemble de prix forfaitaires, par éléments de mission décrits clairement dans le cahier des charges particulier (CCP).

Exemple :

1.3.1 ÉTAT DES PRIX FORFAITAIRES

Éléments de mission	Forfait (en € HT)
Phase Programme de l'opération	
Phase Conception de l'opération	
Phase Appel d'offres des marchés de travaux de l'opération	
Phase Réalisation de l'opération	
Phase Réception de l'opération	
Phase Exploitation de l'opération	
Total	
Total (€ TTC)	

En outre, afin de faciliter le jugement des offres, il est proposé de fournir un cadre de décomposition des prix forfaitaires (DPF) listant les prestations incluses dans les différents éléments de mission.

Niveau léger

A ajouter pour un Niveau moyen

A ajouter pour un Niveau complet

Éléments de mission (voir descriptifs détaillés dans le CCP)	Détail de prestation conformément à l'article XX du CCP	Taux journalier (€ HT / j)	Nombre de jours	montant (€ HT)
Phase Programme	Visite de site de démarrage de mission			
	Participation aux réunions de la phase définition			
	Analyse critique et complément du programme (le cas échéant)			
	Etablissement du tableau de bord des performances et spécifications techniques pour respect des objectifs			
	Rédaction du plan de commissionnement initial			
	Participation à la rédaction du cahier des charges de MOE sur le commissionnement			
	Analyse des offres de MOE			
	Le cas échéant, assistance au MOA à la rédaction du cahier des charges fonctionnel			
	Etablissement d'un Plan de Mesure et Vérification conforme à l'IPMVP (le cas échéant) pour intégration dans le contrat d'exploitation-maintenance			
Phase Conception	Visite de site de démarrage de mission (si la mission démarre en phase conception)			
	Participation aux réunions avec le MOA et le MOE tout au long de la phase de conception			
	Vérification ciblée de la conformité des études de conception aux exigences du commissionnement (dont pièces graphiques) et production du rapport de commissionnement correspondant (dont propositions d'améliorations)			
	Mise à jour du plan de commissionnement (<i>ou établissement du plan initial si la mission débute en phase conception</i>)			
	Liste des mesures et vérifications par périmètre technique			
	<i>Le cas échéant</i> : Spécifications et validation des listes d'essais statiques, dynamiques, de mise au point et de mise en service à réaliser par les entreprises. Lot par lot			
	<i>Le cas échéant</i> : spécification des essais coordonnés entre lots du périmètre/essais combinés réalisés avec la GTB pour vérifier la bonne interopérabilité. Vérification du respect du décret BACS			
	Vérification de l'intégration des responsabilités et les tâches des entreprises en matière de commissionnement dans les DCE et ensuite dans les contrats/marchés.			
Phase Appel d'offres des marchés de travaux	Analyse des offres des lots commissionnés (vérification de l'intégration du commissionnement dans les offres des entreprises. Vérification de l'impact des éventuelles variantes proposées par les entreprises <i>(si permises)</i>).			
	Participation à la réunion d'analyse des offres			
	Le cas échéant, participation à N réunions de négociation			

Eléments de mission (voir descriptifs détaillés dans le CCP)	Détail de prestation conformément à l'article XX du CCP	Taux journalier (€ HT / j)	Nombre de jours	montant (€ HT)
Phase Réalisation	Visite de site de démarrage de mission (si la mission démarre en phase réalisation)			
	Suivi critique des études d'exécution, production des avis associés et propositions d'améliorations correspondantes			
	<i>Le cas échéant : Animation de 3 ateliers de travail spécifique au Commissionnement sur les lots inclus dans le périmètre</i>			
	Supervision des mesures/essais contradictoires, selon les règles d'échantillonnage déterminées pour chaque périmètre technique puis des actions correctives et des résultats associés.			
	Visites de chantier et participation aux réunions de chantier, <i>(préciser au CCP que les visites devront être au moins mensuelles en fin de chantier)</i>			
	Le cas échéant, participation aux réunions spécifiques liées au développement de la GTB			
	Réunions spécifiques liées au commissionnement, <i>(préciser au CCP : minimum 3 / présentation de la démarche aux entreprises, préparation des OPR, une intermédiaire)</i>			
	Mise à jour du plan de commissionnement <i>(ou établissement de l'initial si la mission débute en phase réalisation)</i>			
Phase Réception	Suivi de la mise au point des installations, la réalisation des essais fonctionnels définis, et leur analyse.			
	Renseignement du tableau des vérifications			
	Suivi actif des OPR de chaque lot commissionné			
	<i>Le cas échéant : organisation et animation d'une réunion de transfert avec le propriétaire/gestionnaire, son personnel et les intervenants</i>			
Phase Exploitation	Organisation de la formation du futur exploitant			
	Mesures et vérifications des installations			
	Vérifications ciblées des DOE-DUEM			
	Vérifications du déroulement des formations			
	Plan de commissionnement final			
	<i>Le cas échéant : plan de re-commissionnement</i>			
	Réalisation de tests saisonniers pendant 18 mois			
	Contrôle du bon fonctionnement des installations les 18 premiers mois et comparaison entre performance théorique et performance réelle. 3 visites en binôme avec le mainteneur			
Total				
Total (€ TTC)				

2. EXEMPLES DE CLAUSES COMMISSIONNEMENT – MARCHÉ DE MOE

2

1

PRÉAMBULE

Il est tout à fait possible de confier la mission de Commissionnement au MOE mais sous conditions (voir guide méthodologique PROFEEL CX_Outil2_Aide à la définition d'une mission de commissionnement, chapitre 2_Positionnement de l'agent de commissionnement.)

Si la mission de Commissionnement est confiée au groupement de MOE, il conviendra dans les critères de sélection des candidatures d'avoir certaines exigences liées la mission Commissionnement.

2

2

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Si la maîtrise d'œuvre est amenée à porter la mission de commissionnement, les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres, développés au chapitre 2.1 peuvent tout à fait s'appliquer et être ainsi ajoutés au règlement de consultation du marché de MOE.

2

3

CAHIER DES CHARGES

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les prescriptions générales liées à la démarche de commissionnement :

« Pour rappel, le commissionnement est « un processus rigoureux d'assurance qualité initié dès la conception d'un nouveau projet de construction ou rénovation, et il se prolonge tout au long de sa construction, occupation et utilisation. Son objectif est de garantir que le bâtiment atteigne les performances contractuelles définies, tout en assurant que le personnel puisse efficacement opérer et entretenir les équipements et systèmes installés. [Source : Reno'Box, AQC],

Identification de l'agent de commissionnement : Il s'agit de l'entreprise : XXX (le cas échéant) / ou / sa désignation interviendra à XX moment / ou / sa désignation est en cours. Préciser s'il fait partie du groupement de MOE.

- *Plan de commissionnement* : Le plan de commissionnement, annexé au présent CCTP, précise entre autres :
 - *Le périmètre temporel de la mission de commissionnement*
 - *Le périmètre technique de la démarche de commissionnement*
 - *Les membres de l'équipe de commissionnement et leur rôles et responsabilités*
 - *Etc.*

En tant que membre de l'équipe de commissionnement, le concepteur (titulaire du présent marché de MOE) doit prendre en compte dans ses missions les responsabilités qui lui incombent : fourniture des documents demandés, reprise éventuelle des études à la suite du contrôle de l'agent de Commissionnement, présence aux réunions dédiées, etc. La présente liste n'est pas exhaustive (se reporter au Plan de commissionnement), la prestation se comprend comme un forfait de prise en compte des contraintes et interactions liées à la démarche de commissionnement. »

2

4

DÉCOMPOSITION DES PRIX

Soit la mission de commissionnement est confiée au MOE. Dans ce cas, les états de prix forfaitaires et décomposition de prix forfaitaires explicités ci-avant pour un marché dédié pourront être ajoutées aux pièces de prix du marché de MOE.

Soit la mission de commissionnement ne sera pas assurée par le MOE auquel cas, la clause décrite ci-avant pourra être insérée au CCP du MOE et la ligne correspondante ajoutée à la DPF :

Exemple : « *Prise en compte de l'interaction avec la mission Commissionnement / forfait* »

3. EXEMPLES DE CLAUSES COMMISSIONNEMENT – MARCHÉ DE TRAVAUX

3

1

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Le MOA pourra s'assurer de la prise en compte des exigences et contraintes liées à la démarche de commissionnement par les entreprises de travaux en ajoutant certains items au mémoire technique.

Par exemple, il pourra être demandé :

- Les moyens humains que l'entreprises propose de mobiliser en cohérence avec les attendus de la démarche de commissionnement et plus spécifiquement pour les essais et vérifications d'une part, les formations d'autre part ;
- L'organisation interne que l'entreprise propose de mettre en œuvre pour suivre la qualité de la mise en œuvre des prestations dues au titre de son lot ;
- Des exemples de fiches d'auto contrôle par type d'équipement, des exemples de protocoles d'essais fonctionnels et performantiels ;
- L'organisation interne que l'entreprise propose de mettre en œuvre pour la réalisation des essais demandés dans le cadre du commissionnement.

3

2

CAHIER DES CHARGES

3.2.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les prescriptions générales liées à la démarche de commissionnement :

« Pour rappel, le commissionnement est « un processus rigoureux d'assurance qualité initié dès la conception d'un nouveau projet de construction ou rénovation, et il se prolonge tout au long de sa construction, occupation et utilisation. Son objectif est de garantir que le bâtiment atteigne les performances contractuelles définies, tout en assurant que le personnel puisse efficacement opérer et entretenir les équipements et systèmes installés. » [Source : Reno'Box, AQC],

Identification de l'agent de commissionnement : Il s'agit de l'entreprise : XXX (le cas échéant) / ou / sa désignation interviendra à XX moment / ou / sa désignation est en cours. Préciser s'il fait partie du groupement de MOE.

- Plan de commissionnement : Le plan de commissionnement, annexé au présent CCTP, précise entre autres :
 - Le périmètre temporel de la mission de commissionnement
 - Le périmètre technique de la démarche de commissionnement
 - Les membres de l'équipe de commissionnement et leur rôles et responsabilités
 - Etc.

En tant que membre de l'équipe de commissionnement, l'Entrepreneur doit prendre en compte dans ses missions les responsabilités qui lui incombent : fourniture des documents demandés, reprise éventuelle des études à la suite du contrôle de l'agent de Commissionnement, présence aux réunions dédiées, etc. La présente liste n'est pas exhaustive (se reporter au Plan de commissionnement), la prestation se comprend comme un forfait de prise en compte des contraintes et interactions liées à la démarche de commissionnement. »

3.2.2 DOCUMENTATION

Source : Commissionnement, guide pour le maître d'ouvrage, ICEB, 2018.

Format :

- Les documents seront produits en langue française. Si nécessaire, les documents en langue étrangère seront associés à un document reprenant leur contenu en langue française.
- L'utilisation du format « pdf » sera privilégiée. Les entreprises prendront notamment garde à fournir des documents en « vrai » pdf et non scannés, pour permettre une meilleure lisibilité et une recherche par mots-clefs dans les documents.
- Les plans seront également fournis en format informatique d'origine.
- Les différents documents seront systématiquement séparés (1 fichier = 1 document) afin d'être rapidement identifiables et plus facilement utilisables.

Pour plus de précision sur l'ensemble des documents EXE que les lots de travaux doivent fournir selon le périmètre technique concerné, se reporter à l'outil PROFEEL CX_OUTIL 8_Liste des documents d'exécution et DOE.

3.2.3 MOYENS HUMAINS À MOBILISER PENDANT LE CHANTIER

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les moyens humains à mobiliser :

« Le plan de commissionnement est fourni en annexe au présent CCTP, ainsi que la liste des mesures et vérifications de chaque périmètre technique et la matrice des responsabilités (RACI) élaborée par l'agent de commissionnement.

L'Entrepreneur est réputé prendre en compte l'ensemble de ces éléments dans la planification des tâches élémentaires de son lot ainsi que dans la mobilisation des moyens humains nécessaires pour :

- Réaliser les autocontrôles, essais et vérifications qui lui incombent,
- Assister physiquement et suivre les essais et vérifications commandés par l'agent de commissionnement et à réaliser en sa présence,
- Assurer les reprises demandées à la suite d'un rapport du commissionneur,
- Dispenser les formations nécessaires à l'exploitant-mainteneur en vue de sa prise en main des installations livrées,
- Etc.

Cette liste est non-exhaustive et en aucun cas l'Entrepreneur ne pourra réclamer de rémunération complémentaire dans le cadre de la prise en compte de tâches en lien avec la mission de commissionnement. »

3.2.4 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AUX TESTS ET ESSAIS

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les prescriptions spécifiques aux tests et essais :

« Le maître d'ouvrage a défini en lien avec l'agent de commissionnement un tableau d'échantillonnage des mesures et vérifications à réaliser. Sa version actuelle est fournie dans le Plan de Commissionnement. Elle sera mise à jour à la fin et en fonction des études d'EXE, et les modifications potentielles n'ouvriront pas droit à une quelconque réclamation de la part de l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur accepte de se conformer à cette règle d'échantillonnage et fournit les moyens humains et techniques nécessaires à la bonne tenue de ces essais et vérifications. Ces prestations sont comprises dans le montant du marché.

Cependant, en cas de cause récurrente d'échec sur un type d'équipement, la vérification de cette cause sera étendue à tous les équipements de la famille, aux frais de l'entreprises. De plus, en cas de taux d'échec supérieur à X % sur l'échantillon vérifié par

l'agent de commissionnement, les mêmes mesures et vérifications seront étendues à un échantillon supplémentaire de même importance (et ainsi de suite jusqu'à obtention d'un taux d'échec acceptable), aux frais de l'entreprise. »

3.2.5 FORMATION DE L'EXPLOITANT-MAINTENEUR

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant la formation de l'exploitant mainteneur

« Il est prévu au titre du présent marché, une session de formation pour X personnes à destination des agents de l'entreprise qui assurera l'exploitation-maintenance des systèmes.

Le contenu de cette formation devra respecter les exigences minimales décrites dans l'outil PROFEEL CX_OUTIL 10_Trame de plan de formation de l'exploitant et manuel des systèmes.

Le contenu de cette formation devra être présenté pour visa au MOE et à l'agent de commissionnement, qui aura la charge de planifier les séances, en lien avec l'Entrepreneur titulaire de chaque lot concerné. L'agent de commissionnement assistera à chacune des formations à des fins de contrôle. »

3.2.6 DOE

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les prescriptions spécifiques liées au Dossier des Ouvrages Exécutés :

L'Entrepreneur est responsable de la préparation du DOE de son lot.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés sera fourni sous format informatique (préciser le format i.e clef usb, disque dur externe, etc.) et sous format papier, sous forme de classeur, pour une utilisation plus pratique, notamment des plans (préciser nombre d'exemplaires i.e attention, chaque exemplaire a un prix, il faut estimer son juste besoin en exemplaires). Seuls les documents concernant réellement le projet devront être présents dans le DOE ; il ne sera pas admis la présence de documents mentionnant d'autres références. Si nécessaire, l'Entrepreneur utilisera la fonction « imprimer en pdf » pour tronquer les pages inutiles des documents fournisseur, ou barrera les parties non adaptées au projet. Tous les dossiers et documents seront numérotés (« 01_classeur XXX », ...) de manière à obtenir un DOE organisé (i.e à personnaliser selon les besoins du MOA).

Une première version des DOE devra être remise 2 mois avant la réception de l'opération pour permettre des échanges et aboutir à un DOE finalisé à la réception.

(source : Commissionnement, guide pour le maître d'ouvrage, ICEB, 2018)

Pour plus de précision sur l'ensemble des pièces devant constituer les DOE selon le périmètre technique concerné, se reporter à l'outil PROFEEL CX_OUTIL 8_Liste des documents d'exécution et DOE

3.2.7 DUEM

Clause pouvant être ajoutée au CCTP concernant les prescriptions spécifiques liées au DUEM :

L'Entrepreneur est responsable de fournir au MOE les éléments nécessaires à la constitution du dossier Ulérieur d'Exploitation-Maintenance (DUEM) à intégrer au DOE.

Le DUEM comportera, pour chaque type de matériau, produit ou équipement installé dans le bâtiment au titre de la présente opération, une notice permettant de :

- Connaître les installations (schémas simplifiés, modes d'emploi en français, instructions d'installation, etc.) ;
- Apprécier les signes avant-coureurs de défaillance ;
- Connaître les procédures de dépannage tenant compte de la conception et de l'utilisation de l'équipement ;
- Réaliser, sur la base d'un calendrier préétabli, les vérifications, réglages, remplacements de petits éléments avec la fourniture d'un plan prévisionnel d'entretien maintenance (PPEM) précisant pour chaque équipement les différentes actions de maintenance à réaliser et leurs fréquences ;
- Connaître la marque, le fournisseur et toutes les caractéristiques nécessaires pour commander des pièces de rechange ;
- Connaître la liste des pièces de rechange et des outils spéciaux ;

- Connaître la fréquence, la durée et les modalités de nettoyage, de l'entretien courant et de la maintenance préventive, de l'entretien d'importance ainsi que les moyens nécessaires à ces opérations ;
- Disposer, le cas échéant, des données des essais et courbes de rendement avec exemplaires des rapports d'essais, de réglage, et d'équilibrage ;
- Disposer, le cas échéant, d'un diagramme des câblages pour les connexions des contrôles ;
- Disposer des informations sur les garanties ;
- Prévoir des dispositifs de contrôle des contrats externalisés.

[Source : Commissionnement, Guide pour le maître d'ouvrage, ICEB, 2018]

3

3

DÉCOMPOSITION DES PRIX

Il est recommandé d'ajouter une ligne dédiée au commissionnement dans les DPGF entreprises des lots concernés par le périmètre de la démarche de commissionnement. Ceci afin d'identifier les montants prévus par les entreprises pour la prise en compte de la mission de commissionnement.

Exemple : « *Prise en compte de l'interaction avec la mission Commissionnement / forfait* ».

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr

